

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF1194

présenté par

Mme Dupont, M. Claireaux, Mme Do, M. Haury, Mme Hérin, M. Krabal, Mme Leguille-Balloy,
Mme Michel, M. Pellois, Mme Pételle, M. Person, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon,
Mme Robert, Mme Sylla, Mme Vanceunebrock, Mme Verdier-Jouclas et M. Vignal

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.